



NUMÉRO	SUJET
51-2025	Comptes 2024
	RESPONSABLE POLITIQUE
	Paul Ménard

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

En vertu des dispositions statutaires, le Comité de direction vous présente son rapport de l'exercice comptable 2024. Comme les années précédentes, nous procéderons tout d'abord à un commentaire général sur les résultats de l'année écoulée avant de présenter le compte de fonctionnement avec ses commentaires explicatifs spécifiques et mentionner la marge d'autofinancement. Viendront ensuite la présentation du bilan, ainsi que les explications sur les attributions aux fonds de réserve.

Commentaire général sur les comptes 2024

Le bouclage des comptes présente un excédent de recettes à hauteur de **CHF 105'898** pour un budget 2024 qui affichait une projection de bénéfice de CHF 7840.

Cet exercice permet l'alimentation d'un *fonds d'études et d'investissements* qui aura pour but de financer des études importantes pour notre association notamment en lien avec les prochains projets d'agglomération ou concernant des stratégies régionales structurantes. Ces montants seront soumis à l'approbation de préavis par le Conseil intercommunal.

Un amortissement extraordinaire a également pu être réalisé. En effet, la Région devait en même temps amortir la première phase du programme du tourisme de nature terminée en mars 2022 ainsi que la phase actuelle. Avec cet amortissement, les prochains comptes montreront la charge réelle du programme du tourisme de nature portée par la Région.

La marge d'autofinancement liée au fonctionnement s'élève quant à elle à CHF 380'671 et démontre que les finances de notre association sont à nouveau saines.

Cet exercice excédentaire est principalement dû à :

- un suivi strict du budget permettant de limiter les charges tout en accomplissant les tâches confiées à notre association ;
- des rentrées en légère hausse, en particulier la participation cantonale pour le fonctionnement des organismes régionaux ;
- des charges salariales inférieures aux montants prévus, en raison de la vacance d'un poste durant quelques mois ;
- des amortissements ordinaires inférieurs aux montants budgétés.

Le capital est de CHF 142'813.76, auquel viendra s'ajouter le montant du résultat de cet exercice. Il sera donc de CHF 248'711.76 en 2025.

Compte de fonctionnement

Les annexes 1.1 et 1.2 présentent le compte de fonctionnement par classification administrative et par nature de charges et de produits. Les charges de Région de Nyon s'élèvent à **CHF 10'259'277.40** pour une prévision de **CHF 10'714'740.00**. Le total des produits s'élève quant à lui à **CHF 10'365'175.40** pour une prévision de **CHF 10'722'580.00**

Vous trouverez ci-après divers commentaires et explications par chapitre.

10. Autorités

100 Le Conseil intercommunal s'est réuni à 5 reprises en 2025 ce qui explique le léger dépassement de charges. Une séance extraordinaire concernant Télé-Dôle SA a été organisée entre deux séances ordinaires.

110. Administration

110.3102 Le dépassement budgétaire est principalement dû à une augmentation des encarts publiés dans la Côte.

110.3162 Un dégât des eaux au rez-de-chaussée du bâtiment à la Grand-Rue 24 et le changement d'une partie du parquet non couvert par l'assurance augmente ce poste.

110.4510 Le montant dans le cadre du renouvellement de la convention signée avec le Canton de Vaud (DEIEP) pour le fonctionnement de notre association a pu être revu à la hausse.

120. Communication

En plus des actions de communication habituelles, tous les frais liés aux 20 ans de la Région sont également imputés dans ce compte.

130. Service du personnel

130.3011 Le secrétariat régional a connu un seul changement en 2024 impliquant une vacance de poste durant quelques mois, induisant une diminution du montant budgété.

130.3092 Un abonnement sur 2 ans a été contracté en 2023 pour la publication des offres d'emplois sur une plateforme en ligne.

130.4360 Ce compte est lié aux indemnités perçues par la Région à la suite d'arrêts maladies.

160. Tourisme

160.3650 Ce montant représente la part des taxes de séjour qui est reversée à Nyon Région tourisme (NRT), soit 50% du montant perçu aux comptes 160.4300 et 160.4300.1. Ces montants étant en net augmentation par rapport à 2023 (+25%) le montant versé à NRT l'est dans les mêmes proportions.

170. Sports

170.3170 La cérémonie des Mérites sportifs, organisée en collaboration avec les Villes de Nyon et de Gland, a pu prendre de l'ampleur. Cet événement permet non seulement de soutenir des athlètes de notre région par des moyens financiers mais également de leur offrir une visibilité très recherchée.

191. Fonds mobilité

Ce compte a été créé en lien avec l'adoption par le Conseil intercommunal et de 44 communes de notre région du nouveau fonds régional pour une mobilité collective et innovante (préavis 40-2024).

220. Services financiers

220.4250 Le Comité de direction a décidé de placer des montants définis sur les comptes à terme à la Banque cantonale vaudoise.

230. Amortissements, attribution aux réserves

230.3316 Les amortissements courants s'élèvent pour cet exercice à CHF 200'773. Le Comité de direction propose un amortissement extraordinaire de CHF 74'000 concernant le PR 69-2016 – Coordinateur de Tourisme de nature, soldant ce préavis. La 2^e phase de ce programme (PR 10-2022) est directement amortie durant l'exercice passé et le fait d'avoir ces deux préavis non soldés en parallèle augmente de manière non représentative de l'activité les charges de la Région.

230.3801 Un fonds pour les études et les investissements avait été créé il y a quelques années mais celui-ci n'avait pu être alimenté en raison des difficultés financières de la Région. Il est proposé de créditer CHF 200'000 à ce fonds cette année étant donné le résultat positif obtenu. Ce fonds pourra ainsi être transféré lors du passage à MCH2 en 2026 et permettra de financer des études importantes pour notre association (i.e. projets d'agglomération ou stratégies régionales structurantes) sans recourir à un crédit d'investissement amorti sur plusieurs années mais en proposant des préavis de fonctionnement directement financés par ce fonds. Ce dernier devra faire l'objet d'un règlement qui sera soumis au Conseil intercommunal début 2026 précisant les conditions d'utilisation et les modalités d'alimentation de ce fonds.

830. Energie et environnement

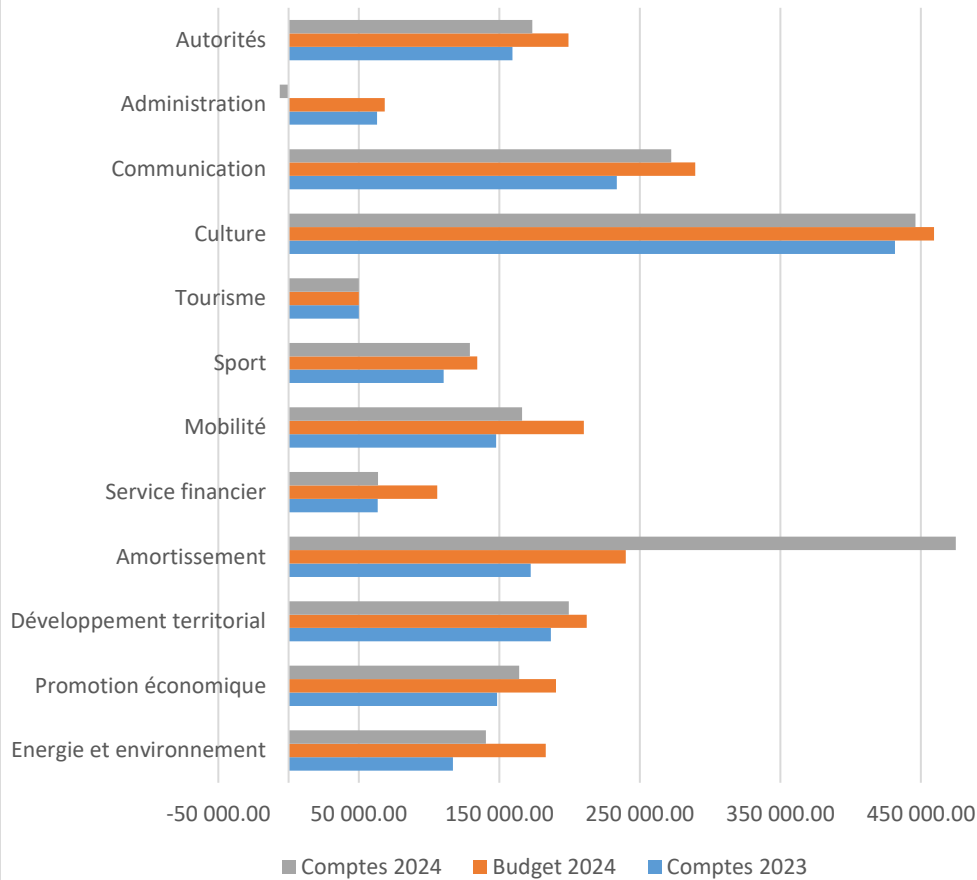
830.3651 Les soutiens aux projets dans le cadre du programme de biodiversité mené par Région de Nyon sont en croissance mais toujours en deçà des objectifs fixés par le Comité de direction de la Région. Un travail important pour la mise en valeur de ces soutiens est effectué au sein du secrétariat régional.

Répartition financière

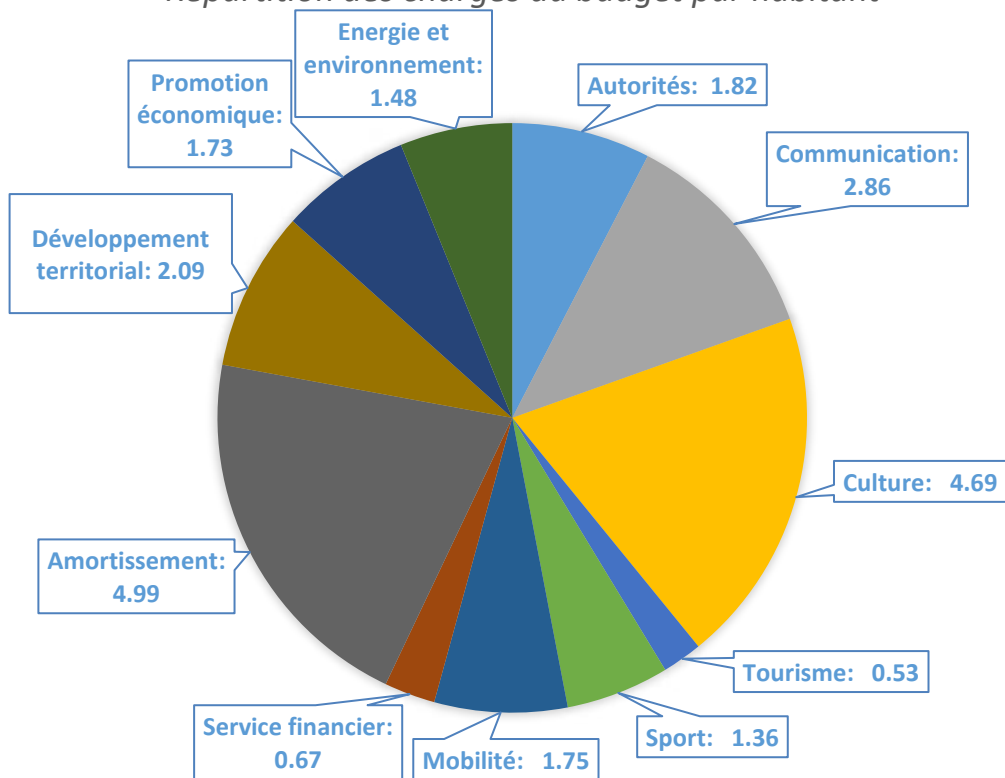
Vous trouverez ci-après 4 graphiques montrant :

1. La comparaison des charges entre : les comptes 2024, le budget 2024 et les comptes 2023
2. La répartition des charges de notre association par thématique
3. Les recettes par nature
4. Les charges par nature

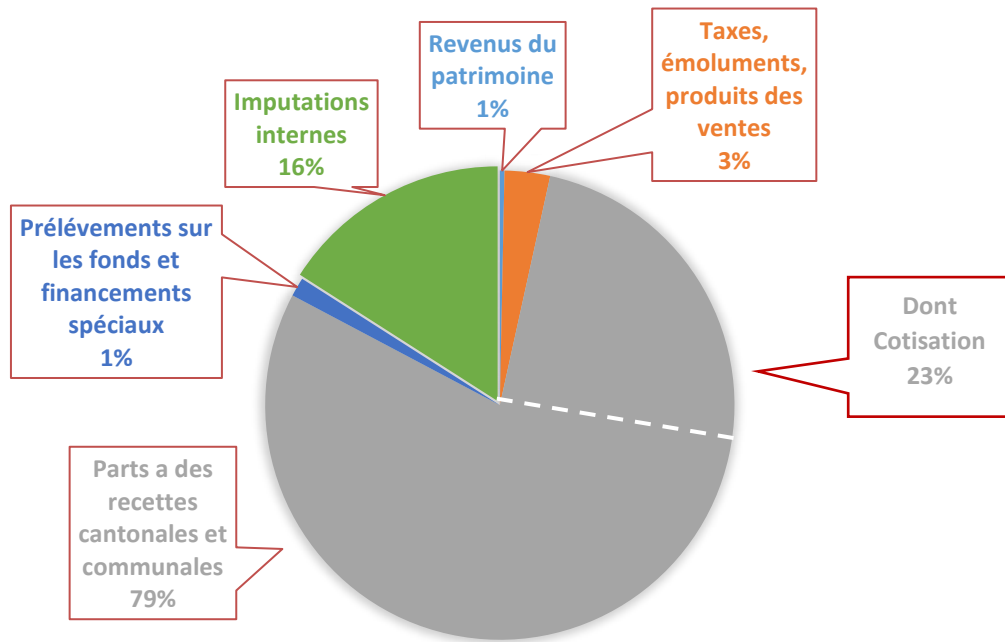
Comparaison des charges entre: Comptes 2024 - Budget 2024 - Comptes 2023



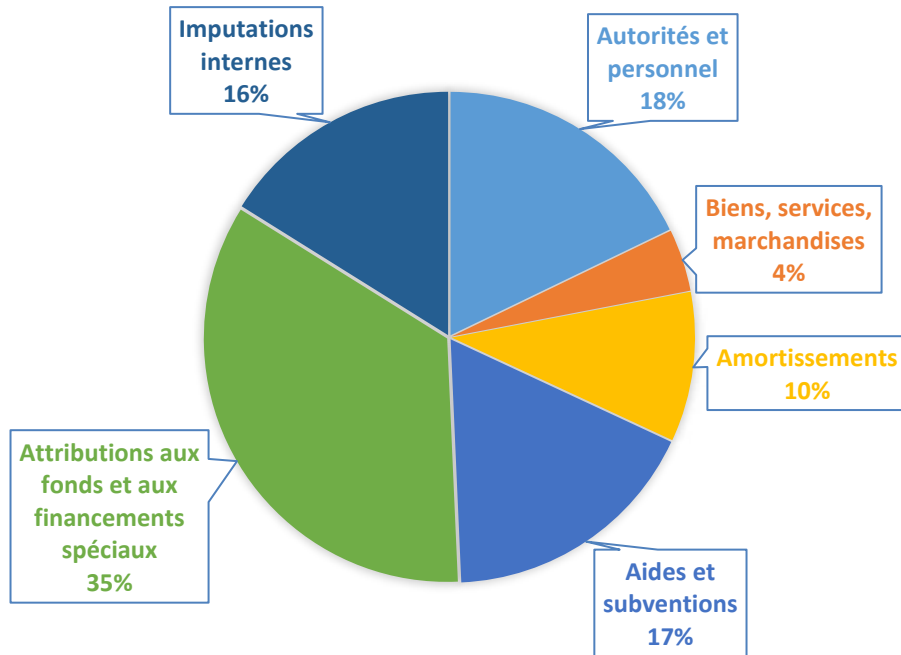
Répartition des charges du budget par habitant



Répartition des recettes par nature



Répartition des charges par nature



Autofinancement

L'annexe 1.3 présente le détail de la détermination de la marge d'autofinancement, qui s'élève à CHF 3'953'834.20.

Elle se répartit comme suit :

Fonctionnement	380'671.00
DISREN	1'158'901.36
FRET	137'518.49
Fonds TP et Mobilité	2'076'743.35
Fonds de réserve	200'000.00
Total	3'953'834.20

A noter que la marge d'autofinancement liée au fonctionnement de notre association se monte à CHF 380'671.35 et reflète un exercice 2024 dans la ligne de l'exercice précédent.

Bilan

Le bilan détaillé vous est présenté dans l'annexe 1.4 du préavis. On y observe notamment une variation du total des actifs, qui passent de CHF 6'492'453.98 à CHF 10'287'220.69.

Les disponibilités en liquidités restent importantes en raison des attributions faites aux fonds DISREN et TP.

Afin de compléter le détail du bilan, plusieurs tableaux vous sont présentés en annexes :

- Annexe 1.5 : détail des investissements (préavis). Tableau qui présente l'évolution durant l'exercice des préavis ouverts classés par catégories (Région, TP et DISREN) en détaillant les dépenses, recettes, amortissements et prélèvements sur des fonds.
- Annexe 1.6 : détail des fonds de réserves. Tableau détaillant les attributions et prélèvements sur les fonds de réserves (DISREN, FRET et TP) de l'exercice.

Le capital de l'association se monte à CHF 142'813.76 à la suite de l'attribution du résultat de l'exercice 2023 excédentaire de CHF 457'298.77. En prenant en compte le résultat positif de cet exercice, soit CHF 105'898, ce capital sera de CHF 248'711.76 en 2025.

Engagement hors bilan

Conformément aux dispositions légales en la matière, nous listons ci-dessous les engagements hors bilan. Il s'agit des cautionnements suivants :

Télé-Dôle SA

- **CHF 1'999'800** concernant prêts LDER 417 en faveur de Télé-Dôle SA
- **CHF 90'350** concernant prêts LDER 423 en faveur de Télé-Dôle SA
- **CHF 1'650'000** concernant prêt de la Caisse d'épargne de Nyon en faveur de Télé-Dôle SA, préavis 71-2021

Il est à préciser que le cautionnement de CHF 1'999'800 était encore actif au 31.12.2024. Le Conseil d'Etat vaudois a pris la décision d'abandonner le prêt LDER 417 et le cautionnement y relatif dans sa séance du 20 novembre 2024. Etant donné les procédures de recours et de référendum en cours au 31 décembre 2024, cette décision n'était pas encore entrée en force à ce moment et le cautionnement doit donc être formellement annoncé.

Ronchi SA

- **CHF 116'457** concernant prêt LADE, préavis 12-2012 Transport de gravier par le rail.

Plafond d'endettement

Le plafond d'endettement, conformément aux statuts de l'association est fixé à CHF 2'000'000. Région de Nyon n'a, à ce jour, aucun emprunt et a suffisamment de liquidités afin d'assumer ses engagements. La situation liée aux risques sur les cautionnements accordés à Télé-Dôle SA est en nette diminution par rapport à l'exercice précédent. Par l'approbation du préavis 43-2024-DISREN, le Conseil intercommunal a permis à la société Télé-Dôle SA de sortir de ses difficultés financières. De plus, le cautionnement de CHF 1'999'800 devrait être formellement abandonné courant 2025, une fois la décision du Conseil d'Etat entrée en force.

Audit des comptes

Les présents comptes ont fait l'objet d'un contrôle dans les locaux de Région de Nyon par la société fiduciaire Heller SA en date du 25 avril 2025. Une copie de leur rapport a été remise à la Commission des finances, qui est également jointe en annexe du présent préavis.

Annexes

En plus des différentes annexes mentionnées dans ce préavis, nous présentons un rapport sur l'utilisation de la taxe de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires en 2024. Ce rapport répond aux dispositions de l'article 20 du règlement adopté par 45 communes.

- Annexe 1 Tableaux des comptes 2024
 - 1.1 Comptes de fonctionnement 2024
 - 1.2 Charges et produits par natures 2024
 - 1.3 Autofinancement 2024
 - 1.4 Bilan au 31.12.2024
 - 1.5 Investissements 2024
 - 1.6 Fonds de réserve 2024
- Annexe 2 Rapport Heller SA sur la vérification des comptes de l'exercice 2024
- Annexe 3 Rapport sur l'utilisation de la taxe de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires

Conclusion

Les résultats financiers de cet exercice confirment la bonne santé retrouvée de nos finances, avec un excédent qui nous permet d'atteindre pleinement les objectifs fixés par le Comité de direction. Cette situation ne reflète pas uniquement un travail afin de maîtriser les charges mais également la reconnaissance de notre activité par les autorités cantonales qui, par l'augmentation de leurs contributions, démontrent l'intérêt de notre association régionale.

Cet excédent permet également d'effectuer un amortissement extraordinaire et d'alimenter un fonds de réserve en prévision de nos prochaines études structurantes, renforçant ainsi notre solidité financière à long terme.

Le total des charges en lien avec les activités de Région de Nyon (hors fonds dédiés) se monte à CHF 3'107'082.85. Celles-ci sont entièrement couvertes par les recettes qui s'élèvent à CHF 3'212'980.85. Il en résulte donc un revenu excédentaire de CHF 105'898.

Le Comité de direction a atteint les objectifs annoncés lors de la proposition d'augmentation de la cotisation dès l'exercice 2023. Conformément aux engagements pris, cette situation financière assainie permet aujourd'hui d'envisager une réduction des cotisations, allégeant ainsi la charge de l'association pour nos communes membres. Un préavis sera préparé dans ce sens et soumis au Conseil intercommunal en vue de la préparation du budget 2026.

Le Comité de direction tient à remercier les communes et son Conseil intercommunal pour la confiance qui lui est donnée dans la gestion de Région de Nyon.

Décision du Conseil intercommunal

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal

vu le préavis du Comité de direction 51-2025 relatif aux comptes 2024,

ouï le rapport de la Commission des finances,

attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide d'accepter les comptes 2024 tels que présentés.

Ainsi délibéré par le Comité de direction le 25 avril 2025, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal.

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION

Frédéric Mani
Président

Boris Mury
Secrétaire général